



RÈGLEMENT SPORTIF PARTICULIER

U13 -U15 - U18F RÉGIONAUX – Saison 2022-2023

Annexe du document « Règlements Sportifs Généraux » de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes

Article 1 - Généralités

Les Championnats **U13-U15-U18F Régionaux** sont ouverts aux équipes de groupements sportifs affiliés à la FFBB ou aux équipes de coopération territoriale de club (IE – Club porteur), ayant réglé leurs cotisations dans les délais prévus et régulièrement qualifiés pour cette compétition par les structures dont ils dépendent.

La Ligue Régionale Auvergne-Rhône-Alpes conserve le droit de refuser l'inscription d'une équipe, dès lors qu'elle motive son refus.

Article 2 - Engagements

Les candidatures sur dossier se font directement auprès de la Ligue Régionale.

- Les 24 meilleurs dossiers seront choisis pour effectuer les brassages Ligue
- Les 24 autres places seront mis à disposition des Comités pour effectuer des brassages au niveau départemental.

Si un comité ne peut fournir autant d'équipes que de places disponibles, celles-ci seront réaffectées aux autres comités.

Pour les règles de participation des équipes en CTC, se reporter à l'article 44.1 des Règlements Sportifs Généraux de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Basket-ball.

Article 3 - Système de l'épreuve

[Voir le document « Formule U18F - U13 et U15 F et M »](#)

Article 4 - Forfait

Une équipe qui perd 3 rencontres par forfait ou par pénalité est déclarée automatiquement FORFAIT GENERAL.

Article 5 - Qualification et licences

	U13M / U13F	U15M / U15F	U18 F
Nombre de joueurs.ses minimum autorisés.ées	7	7	5
Nombre minimum de joueurs.ses du club porteur d'une IE sur la feuille	3	3	3
Licences 1C, 2C, OCT, 1CAST, 2CAST, 1CASTCTC, 2CASTCTC)	3	3	5 (dont 2 max 2C ou 2CASTCTC ou 2CAST)
Licences OC max	Sans limite	Sans limite	

En catégorie U13, tous.les les joueurs.ses inscrits.es sur la feuille de match doivent entrer en jeu.

Le motif d'un joueur inscrit et qui ne participe pas à la rencontre doit être indiqué sur la feuille de marque.

Tout joueur évoluant dans un championnat supérieur (régional ou national, toutes catégories confondues) doit avoir participé au minimum à la moitié des rencontres de première phase (poule de 4) et seconde phase (poule de 6) soit un total de 16 matchs donc participation minimum de 8 rencontres pour pouvoir prendre part aux phases finales.

Lorsqu'une association ou société sportive est tenue d'inscrire un minimum de 7 joueurs participant à la rencontre sur la feuille E-marque, et de faire entrer en jeu tous les joueurs inscrits et qu'elle contrevient à cette obligation, elle sera sanctionnée par une pénalité financière pour la première et la deuxième infraction (voir dispositions financières) et par l'ouverture d'un dossier disciplinaire à partir de la troisième infraction.

Article 6 - Catégories d'âge

Le championnat U13 Régionale est réservé aux jeunes nés en 2010 et 2011.

Le championnat U15 Régionale est réservé aux jeunes nés en 2008 et 2009

Le championnat U18F Régionale est réservé aux jeunes nés en 2005 - 2006 et 2007

Les possibilités de surclassement sont explicitées dans les règlements fédéraux.

Article 7 - Horaires et durée des rencontres

	U13M / U13F	U15M / U15F	U18F
Durée d'un quart-temps	8 minutes	10 minutes	10 minutes
Pause entre 1 ^{er} et 2 ^{ème} QT, entre 3 ^{ème} et 4 ^{ème} QT	2 minutes	2 minutes	2 minutes
Pause entre le 2 ^{ème} et le 3 ^{ème} QT	5 minutes	5 minutes	10 minutes
Durée de la prolongation	4 minutes	5 minutes	5 minutes
Échauffement minimum	15 minutes	20 minutes	20 minutes

Article 8 - Dérogations et planification

Le report d'une rencontre est interdit. Seule la Commission Régionale des Compétitions peut décider d'un report après étude des motifs sérieux transmis par le club (sélection, blessure de joueuse sélectionnée, gymnase indisponible, etc.).

Les dérogations sont valides à 20 jours avant la date de la rencontre.

Les clubs pourront, après la diffusion des championnats, modifier sur FBI les jours et horaires des rencontres au sein d'un même week-end sportif, selon le planning suivant :

- Clôture au 1^{er} Novembre pour la première phase (poule de 4)
- Clôture au 22 janvier pour la deuxième phase (poule de 6)

Les horaires autorisés sont :

- U13 : Le samedi : de 13h00 à 18h00 – Rien le dimanche
- U15 : Le samedi : de 13h00 à 18h00 – le dimanche : 10h00 à 16h00
- U18 F : Le samedi : de 13h00 à 19h00 – le dimanche : 10h00 à 16h30

Le club qui reçoit sera prioritaire sur la décision d'une validation de dérogation.

Les clubs sont tenus de déclarer les voyages scolaires par anticipation. La Commission Régionale des Compétitions pourra refuser la prise en compte en cas de communication jugée trop tardive.

Article 9 - Ballon et ligne à 3 points

	U13M	U13F	U15M	U15F	U18F
Taille du ballon	6	6	7	6	6
Ligne à 3 points	6,75m (Ligne pleine)	6,75m (Ligne pleine)	6,75m (Ligne pleine)	6,75m (Ligne pleine)	6,75m (Ligne pleine)

Article 10 – Modification des règles du Basketball

VOIR MODIFICATION DES REGLES DU BASKETBALL – Saison 2022-2023

Règle des 14-24 secondes, remplacement zone arrière, etc...

Article 11 - Cas non prévus

Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par le Bureau Régional après avis de la Commission Régionale des Compétitions.